

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Juin 2009

Présents : MM Boucher, Degas, Mlle Bondon, MM Chapuis, Piconto, Mme Sibeyre, M. Bruno, Melle Fontagnères, MM Mouillac, Houdet, Bois, Mmes Dugros, Ouvrard, M. Lurton

Représentée : Mme Dupuy (procuration à M. Boucher)

Secrétaire de séance : Monsieur David HOUDET

Le procès-verbal de la réunion du 5 Mai 2009 : adopté à l'unanimité

TRAVAUX de VOIRIE 2009 - Attribution du marché

Par délibération du 31 Mars 2009, le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation afin de réaliser des travaux de voirie Route des Eycards, Chemin de la Lande et Chemin de la Tuilerie.

Quatre entreprises ont présenté une offre : PORTE, SANZ TP, SARRAZY TP et EIFFAGE.

Vu le règlement de la consultation et après examen des propositions faites,

Il vous est proposé de retenir l'offre de l'Entreprise COLAS SO, Agence SARRAZY (variante) pour un montant de 77 985.00 € HT soit 93 270.06 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, à 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- retient l'Entreprise COLAS SO, Agence SARRAZY (variante) pour un montant de 77 985.00 € HT soit 93 270.06 € TTC, pour la réalisation de travaux de voirie Route des Eycards, Chemin de la Lande et Chemin de la Tuilerie.

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

EGLISE - Restauration intérieure

. **Marché Lot 2 « électricité-éclairage » - Tranche Conditionnelle n°2**

Avenant en moins value avec l'entreprise Lafon

Vu les modifications de détails réalisées pour l'éclairage

Vu le bilan financier remis par l'entreprise faisant apparaître une moins value de 391.51 € HT

Il vous est proposé de régulariser le marché par l'intermédiaire d'un avenant en moins value avec l'entreprise LAFON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- donne son accord à l'avenant n°3 en moins value d'un montant de 391.51 € HT

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉCISION du MAIRE PRISE par DÉLÉGATION du CONSEIL MUNICIPAL

- **décision n°2009-3 du 13 Mai 2009** concernant l'achat, à l'entreprise HERRIBERRY, d'un aspirateur à feuilles pour 4 853.37 € TTC.